

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Date de Convocation : 29 mars 2023

Présents : 8

Présents : Gilles GUILBOT, Quentin GROUSSET, Jean-Pierre BON, Adam MASSOUF, Brigitte PALAGONIA, Léa BERNARDEAU, Alexandre VEILLON, Jocelyne YAHIA.

Excusés : Ismaël BOUCHER, Carole BERTIN, Cyril ROBERT, Aristide ARDOUIN, Annabelle JARRIAU, Vanessa BARON donne pouvoir à Gilles GUILBOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin GROUSSET est élu secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2023 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des taux d'imposition 2023
- Budget primitif 2023 (Commune, lotissement)
- Subventions aux associations
- Délibération subvention SIEDS
- Discussion agent technique
- Questions diverses

Vote des taux d'imposition 2023 :

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations et étant donné la conjoncture actuelle, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et demeure donc à :

- **Taxe foncière bâti (TFPB) = 28.90 %**
- **Taxe foncière non bâti (TFPNB) = 47.94 %**
- **Taxe habitation (THRS) = 10.36 %**

Budget primitif 2022 :

➤ Commune

Le budget primitif 2023 de fonctionnement s'équilibre à **685 000 euros** et permet le versement à la section d'investissement de **238 600 euros**. Ce budget est adopté par le Conseil.

Le budget primitif d'investissement s'équilibrant à **670 000 euros** est également approuvé par le Conseil Municipal.

➤ Lotissement

Le budget primitif 2023 de fonctionnement s'équilibre à **169 721.43 euros** avec un excédent antérieur de **23 082.57 euros**. Ce budget est adopté par le Conseil à l'unanimité.

Le budget primitif d'investissement s'équilibrant à **220 878.66 euros** est également approuvé par le Conseil Municipal.

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire souhaite rappeler que le conseil municipal a décidé d'octroyer des subventions aux associations en fonction de projets et des initiatives qui se déroulent sur la commune en présentant un projet cohérent de l'utilisation de la somme demandée.

Cette nouvelle formule de subvention à la demande est étudiée par le Conseil Municipal qui rend un avis à l'association demandeuse. L'enveloppe globale budgétée proposée pour ces opérations est de 2 000 € pour l'année 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la bibliothèque et la lyre Ardinoise ont déjà déposé un dossier demandant une participation de la commune pour des contributions dans la collectivité.

La bibliothèque sollicite une somme de 150 € pour permettre le fonctionnement de ce service à la population. Ce don va ainsi permettre de financer l'achat de nouveaux livres et de petit matériel. Pour rappel ce sont des personnes bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque un samedi sur deux.

La Lyre Ardinoise participe aux cérémonies patriotiques qui se déroulent sur la commune. Cette intervention met en valeur le devoir de mémoire à ces cérémonies.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 150 € à chacune de ces deux associations.

Délibération subvention SIEDS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous sommes toujours en attente du retour de la subvention DETR pour la tranche 3 de l'aménagement du bourg. Afin d'anticiper au mieux les travaux, il est préférable de déposer une demande de subvention au SIEDS du remplacement du candélabre de cette tranche et de l'installation de nouveaux candélabres au carrefour de la Rue du Cluzeau et un autre sur la D745 au début de la rue de la Grande Fontaine.

Ces nouvelles installations vont ainsi permettre la sécurisation des traversées de route pour les enfants qui rejoignent l'abribus situé à Fougères.

La répartition du plan de financement et des travaux est la suivante :

	SOLAIRE	ELECTRICITE
Rue de l'Autize	Autres Mains d'œuvre	1470
	Candélabres fournitures	1650
	Total	3120
	Subvention 70 %	1155
	TOTAL Final	1965
Rue du Cluzeau	Autres Mains d'œuvre	2220
	Candélabres fournitures	2990
	Total	5210
	Subvention 30 %	897
	TOTAL Final	4313
RD 745	Autres Mains d'œuvre	2220
	Candélabres fournitures	2990
	Total	5210
	Subvention	897
	TOTAL Final	4313
TOTAL	13 540 €	
Subvention SIEDS	2 949 €	
Autofinancement	10 591 €	

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de faire une demande de subvention auprès du SIEDS en retenant les options présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise DELAIRE pour un montant de 13 540 € HT.

Discussion agent technique :

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les agents techniques. En effet, le contrat PEC a été renouvelé jusqu'en septembre. Il se pose la question de l'agent titulaire car le contrat que nous avons actuellement se termine le 31 août 2023. Monsieur le Maire propose de relancer un recrutement pour essayer de trouver une stabilité au sein des effectifs.

Après débat, le Conseil Municipal décide de lancer une publicité de recrutement d'agent technique afin de pourvoir le poste au plus vite.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le président de l'Inter-associations nous a sollicité pour connaître nos attentes sur l'organisation du 14 juillet 2023. Le Conseil Municipal est favorable à participer à l'organisation dans les mêmes modalités d'organisation que les années précédentes en apportant un soutien logistique et financier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.